



Ville de LORRAINE

<b>ORDRE DU JOUR</b>	
<b>SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 mai 2019, 19 H 00</b> <b>Mairie (Domaine Garth)</b> <b>100, chemin de la Grande-Côte, Ville de Lorraine</b>	
<b>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>2019-05-108</b>
<b>3. Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2018– article 105.2.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i></b>	
<b>4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES SÉANCES – 9, 25 et 30 avril 2019</b>	<b>2019-05-109</b>
<b>5. PRÉSENTATION DES COMPTES</b>	
<b>4.1</b> Approbation des comptes payés et à payer du mois de avril 2019	<b>2019-05-110</b>
<b>6. COMITÉS ET COMMISSIONS</b>	
<b>5.1</b> COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès- verbal de la dernière séance – 30 avril 2019	<b>2019-05-111</b>
<b>7. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS</b>	
<b>7.1 Projet 2</b> - Règlement Permis et certificat Règlement <b>URB-02-03</b> modifiant le Règlement URB-02 sur les permis et certificats afin de réglementer afin de réglementer l'implantation et la construction d'écran acoustique, d'intimité et visuel et concerne :  - Les arbres; - L'abattage des arbres; - Les chicots; - Les accessoires; - Les aires de stationnement; - Les appendices; - Les patios; - Les terrasses; - Le renouvellement des permis et certificats; - Les droits de passage; - La bande de protection riveraine; - Le contenu général d'un permis de construction; - La nécessité d'un certificat d'autorisation; - La nécessité d'un certificat d'occupation; - Les infractions et les pénalités;	<b>2019-05-112</b>
<b>7.2 Projet 2</b> - Règlement Zonage <b>URB-03-09</b> modifiant le règlement URB-03 sur le zonage, concernant :  - Le dégagement des bornes d'incendie, des services d'utilité publique et des services d'aqueduc; - Les matériaux de revêtement extérieur;	<b>2019-05-113</b>



<ul style="list-style-type: none"><li>- Les matériaux de revêtement pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments existants;</li><li>- Les matériaux de revêtement d'une toiture;</li><li>- Les toitures végétalisées;</li><li>- L'uniformité des matériaux en cas de réparation;</li><li>- La somme des marges minimales pour un garage et un abri d'auto;</li><li>- Les saillies;</li><li>- Les cheminées intégrées;</li><li>- Les escaliers extérieurs;</li><li>- Les constructions souterraines sans accès extérieur et intérieur;</li><li>- Les bâtiments complémentaires;</li><li>- Les accessoires autorisés en cour avant et en cour latérale;</li><li>- Les marges minimales de recul;</li><li>- Les enseignes;</li><li>- Les piscines;</li><li>- Les clôtures;</li><li>- Les écrans intimités;</li><li>- Les aires de stationnements;</li><li>- Les véhicules récréatifs commerciaux et les remorques;</li><li>- L'abattage des arbres et les exigences de remplacement;</li><li>- Les plantations prohibées;</li><li>- Les aménagements paysagers.</li></ul> <p><b>7.3 Projet 2 - Règlement Construction URB-05-04</b> modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les fondations d'un bâtiment principal;</li><li>- La séparation des eaux d'égout;</li><li>- Le niveau d'un stationnement;</li><li>- Les clôtures et murs de soutènements;</li><li>- Le ramonage d'une cheminée;</li><li>- La norme d'émission de particules en suspension pour les foyers au bois;</li><li>- Les appareils de chauffage au bois;</li><li>- Les broyeurs à déchets.</li></ul>	<p><b>2019-05-114</b></p>
<p><b>8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS</b></p> <p><b>8.1 ADOPTION</b> -Règlement <b>URB-07-02</b> modifiant le « règlement URB-07-01 amendant le règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » afin de réglementer l'empiètement d'un porte-à-faux.</p> <p><b>8.2 ADOPTION</b>- Règlement <b>URB-08-02</b> modifiant le « règlement URB-08-01 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », afin de réglementer les éléments de contenus et documents d'accompagnement.</p> <p><b>8.3 ADOPTION</b> - Règlement <b>226-2</b> modifiant le règlement 226-1 Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 226 assurant le contrôle des pesticides sur le territoire de la Ville de Lorraine, afin de remplacer l'utilisation du mot « permis » par l'expression « certificat d'autorisation ».</p> <p><b>8.4 ADOPTION</b> - Règlement <b>235-4</b> modifiant le règlement 235-3 Concernant la mise en place d'un programme de subventions pour le démantèlement des antennes de communication hors d'usage, l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, l'achat d'un composteur domestique, de couches lavables et d'équipements écologiques d'entretien des pelouses sur le territoire de la ville de Lorraine.</p> <p><b>8.5 ADOPTION</b> - Règlement <b>223-3</b> modifiant le règlement « 223-2 modifiant le Règlement 223-1 sur la gestion des matières résiduelles sur le</p>	<p><b>2019-05-115</b></p> <p><b>2019-05-116</b></p> <p><b>2019-05-117</b></p> <p><b>2019-05-118</b></p> <p><b>2019-05-119</b></p>



<p>territoire de ville de Lorraine » », afin de modifier les dispositions liées aux collectes des déchets spéciaux et de branches.</p> <p><b>8.6 ADOPTION</b> - Règlement <b>230-15</b> modifiant diverses dispositions du « Règlement 230-3 sur la qualité de vie unifié », concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La poussière de silice;</li><li>- Les matières combustibles;</li><li>- Le bruit;</li><li>- Le déneigement;</li><li>- Le contrôle des chiens sur un lieu privé.</li></ul> <p><b>8.7 ADOPTION</b> - Règlement Tarification <b>237-14</b> modifiant le règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers, afin de déterminer ou modifier certaines tarifications relatives à:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- au permis de construction pour un bâtiment principal résidentiel;</li><li>- au certificat d'occupation;</li><li>- à l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment;</li><li>- au certificat d'autorisation pour abattage d'arbre;</li><li>- à l'étude des dossiers à une séance régulière et spéciale du comité consultatif d'urbanisme.</li></ul> <p><b>8.8 ADOPTION</b> - Règlement <b>242-3</b> modifiant le « règlement 242-1 modifiant le règlement 242 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Lorraine » et le « règlement 242 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Lorraine », afin de permettre la combustion du bois de frêne sur place.</p> <p><b>8.9 ADOPTION</b> – Règlement 164-S relatif au retrait de l'interdiction de stationner pour une période supérieure à 3 heures sur places Morley et de Grandpré sur le territoire de la Ville de Lorraine.</p>	<p><b>2019-05-120</b></p> <p><b>2019-05-121</b></p> <p><b>2019-05-122</b></p> <p><b>2019-05-123</b></p>
<p><b>9. RÉOLUTIONS</b></p> <p><b>9.1 Direction générale</b></p> <p>Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier</p> <p>EMBAUCHES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Brigadières poste régulier et sur appel – Mesdames Caroline Guérin et Nicole Gauthier; et</li><li>• Préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley – Monsieur Claude Gauthier</li></ul> <p><b>9.2 Communications</b></p> <p><b>9.3 Direction des finances et trésorerie</b></p> <p>Dépôt - Rapport financier et rapport du vérificateur externe sur les états financiers pour l'année 2018</p> <p><b>9.4 Direction du développement durable</b></p> <p><b>9.5 Direction des travaux publics et infrastructures</b></p>	<p><b>2019-05-124</b></p> <p><b>2019-05-125</b></p> <p><b>NIL</b></p> <p><b>2019-05-126</b></p> <p><b>NIL</b></p>



Ville de LORRAINE

Acquisition et installation de lampadaire – Centre culturel – surplus cumulé affecté	<b>2019-05-127</b>
Demande d'autorisation de travaux au parc des Érables - ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	<b>2019-05-128</b>
<b>9.6 Direction des loisirs et de la culture</b>	
Octroi de contrat - circuit de vie active – Fabrication et installation des panneaux du circuit - – surplus cumulé affecté	<b>2019-05-129</b>
Achat de 2 abris de marqueurs pour les terrains de baseball – surplus cumulé non affecté	<b>2019-05-130</b>
<b>9.7 Direction des services juridiques et du greffe</b>	
<b>9.8 Sécurité publique</b>	<b>NIL</b>
	<b>NIL</b>
<b>10. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI</b>	
<b>9.1 INSCRIPTION ET PARTICIPATION – M. le maire Jean Comtois et Mme Diane D. Lavallée – Colloque organisé par le CDESL – Gestion d'installations sportives</b>	<b>2019-05-131</b>
<b>9.2 Production de cannabis à des fins médicales</b>	<b>2019-05-132</b>
<b>11. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)</b>	<b>NIL</b>
<b>11. PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
<b>12. LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>2019-05-133</b>